

LISTE DES MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX, FOURNITURES ET SERVICES CONCLUS PAR LA CAISSE DES ECOLES DE LA VILLE DE LA GARDE EN 2012

*Suivant l'arrêté du 21 juillet 2011 du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi
pris en application de l'article 133 du Code des Marchés Publics*

MARCHES DE TRAVAUX				
Marchés dont le montant est égal ou supérieur à 20.000 €H.T. et inférieur à 90.000 €H.T.				
Marchés dont le montant est égal ou supérieur à 90.000,00 €H.T. et inférieur à 5.000.000 €H.T. (néant)				
Marchés dont le montant est égal ou supérieur à 5.000.000. €H.T. (néant)				
FOURNITURES				
Marchés dont le montant est égal ou supérieur à 20.000 €H.T. et inférieur à 90.000 €H.T.				
OBJET	DATE	MONTANT H.T.	ATTRIBUTAIRE	Code Postal
Fournitures scolaires et papiers pour photocopieurs - Rentrée scolaire 2012 / 2013 - Lot n°1 : Fournitures scolaires élémentaires	05/04/2012	Maxi : 40.000 (Année scolaire 2012-2013)	CHARLEMAGNE	83000
Fournitures scolaires et papiers pour photocopieurs - Rentrée scolaire 2012 / 2013 - Lot n°2 : Fournitures scolaires maternelles	05/04/2012	Maxi : 22.000 (Année scolaire 2012-2013)	CHARLEMAGNE	83000
Fournitures scolaires et papiers pour photocopieurs - Rentrée scolaire 2012 / 2013 - Lot n°3 : Papier pour photocopieurs	05/04/2012	Maxi : 6.000 (Année scolaire 2012-2013)	CHARLEMAGNE	83000
Livres scolaires pour l'enseignement des écoles élémentaires et maternelles - Rentrée scolaire 2012 / 2013	05/04/2012	Maxi : 30.000 (Année scolaire 2012-2013)	PICHON	42353
Marchés dont le montant est égal ou supérieur à 90.000,00 €H.T. et inférieur à 200.000 €H.T. (néant)				
Marchés dont le montant est égal ou supérieur à 200.000. €H.T. (néant)				
SERVICES				
dont le montant est égal ou supérieur à 20.000 €H.T. et inférieur à 90.000,00 €H.T. (néant)				
dont le montant est égal ou supérieur à 90.000,00 €H.T. et inférieur à 200.000,00 €H.T. (néant)				
dont le montant est égal ou supérieur à 200.000. €H.T. (néant)				

Nota Bene : Afin de déterminer le seuil et classer les différents marchés à bons de commande, il est nécessaire de multiplier son montant maximum par le nombre d'années de reconduction du marché. C'est pourquoi certains marchés à bons de commandes ont situés dans une tranche supérieure au montant maximum annuel initial.